

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Juillet 1878.

Chronique générale.

L'Agence Havas et le Bulletin français ont reçu ordre de faire croire que la fête du 30 juin a été célébrée dans toutes les villes de France avec le même enthousiasme qu'à Paris. Havas énumère les villes qui se sont particulièrement distinguées. Le Bulletin français trouve plus simple de ne faire aucune exception.

« De tous les points de la France, dit-il, on annonce que la fête du 30 juin a été célébrée avec éclat. Partout les populations ont voulu s'associer à la grande manifestation de la capitale. »

Tout cela est de pure fantaisie. Nous avons dit comment, à Saumur, les choses se sont passées, très-modestement, sans participation de la population, même de la population républicaine. A Tours, à Nantes, à Angers, à Poitiers, au Mans, à Châteaugontier, à Lille, à Beauvais, il en a été absolument de même. Marseille, Lyon, Caen, Amiens, Périgueux, Saint-Quentin, Limoges, Vitry, Chalon-sur-Saône n'ont pris aucune part à la fête.

Les journaux officiels ne parviendront pas à travestir la vérité. Il faut qu'il reste acquis à l'histoire que la fête du 30 juin a été célébrée à Paris, pour Paris, aux frais de la France entière, et que la majorité des villes de province y est restée tout à fait indifférente.

Le discours de M. de Marcère a été discrètement applaudi dimanche, — il y avait très-peu de monde pour l'entendre ; — et la musique de la garde républicaine a couronné le tout par l'exécution de la *Marseillaise*. C'est la première fois que ce chant

des plus mauvais jours retentit dans une fête publique, depuis la Commune, avec l'assentiment des hommes au pouvoir, et pour nous le restituer, on a spirituellement choisi une fête internationale, au moment où nous avons pour hôtes les descendants de ces étrangers que nous combattîmes naguère, aux accents de cet hymne révolutionnaire et sanguinaire.

Enfin, dernière preuve du tact qui distingue nos gouvernants : c'est la musique de la garde républicaine qu'on a chargée de jouer cet air trois fois sinistre, qui, en mai 1871, accompagnait les exécutions sommaires des gendarmes et des gardes municipaux, et qui retentissait encore derrière les barricades dans cette longue bataille des rues où tombèrent, en si grand nombre, ceux qui avaient échappé à la prison et au massacre.

L'administration a voulu faire aussi quelque chose, dimanche, pour les admirateurs de Voltaire. La statue du personnage, qui occupe le plus bel endroit du square Monge, a été encadrée de drapeaux et surmontée d'un arc triomphal, illuminé pour la fête de nuit.

Le square Monge étant un jardin public, confié à la garde de l'administration municipale, on est en droit de qualifier d'officielle cette petite manifestation, atténuative de l'attitude prise par l'autorité dans la question du Centenaire.

On a beaucoup remarqué, dans la journée, la promenade de trois jeunes femmes portant les attributs de la République, mais mises de trois couleurs différentes : la première en blanc, la deuxième en bleu, la troisième en rouge. Elles avaient la prétention de représenter, par cette gradation, les trois âges de la République (sic).

A voir le train dont vont les choses, cette prétention pourrait bien être justifiée.

Le Constitutionnel remarque que la note dominante de la fête « pacifique et nationale » a été le chant de la *Marseillaise*, l'hymne de la guerre révolutionnaire.

« C'est au pied de la statue de la République casquée, cuirassée et le glaive à la main, que M. de Marcère a prononcé son discours où la concorde, l'apaisement au dedans, la paix au dehors ont été abondamment invoqués.

» Mais c'est au pied de cette même statue, pacifique seulement par les tables de la loi qu'elle tient dans la main gauche, guerrière par tout le reste, que les députés et les conseillers municipaux invités ont fait succéder au calme discours de M. de Marcère l'hymne brûlant de Rouget de Lisle. Et la foule présente, qui n'avait trouvé pour les paroles du ministre que les applaudissements mesurés d'un succès d'estime, s'est mise à répéter avec transport ces couplets vibrants de passion belliqueuse, ces couplets qui disent au peuple français que « le jour de gloire est arrivé ! », qui lancent de sanglants défis à la horde des « esclaves, des traîtres, des rois conjurés ! », qui mettent dans la bouche des enfants le serment de venger leurs aînés tombés dans la carrière, ou de les suivre dans leur cercueil... ces couplets, dont le refrain appelle, par une note d'une acuité terrible, l'effusion d'un « sang impur », et fait entendre la voix du sol de la patrie qui crie vengeance, qui demande qu'on la désaltère, qu'on l'abreuve de la rouge vendange des batailles !

» Ils sont nombreux déjà, ils le seront bien davantage demain ceux pour qui la solennité d'hier n'aura été ni la fête du travail et de la paix, ni la fête de l'hospitalité, ni la fête des joyeux drapeaux, des illuminations resplendissantes, des éblouissantes pyrotechnies, ni même la fête de la République assise et reposée — de la République de M. de Marcère — mais bien la fête de la *Marseillaise*.

» Beaucoup de gens s'interrogent anxieux et se demandent tout bas si réellement cette évocation du « sang impur » qui a été la caractéristique des réjouissances parisiennes d'hier, est vraiment un signe des temps et si, comme le dit une énergique chanson populaire espagnole : en France, le sang dans les veines s'ennuie. »

C'est fâcheux à dire ; mais le nom est

trouvé qui convient à la journée du 30 juin : c'est la fête de la MARSEILLAISE.

On lit dans l'Univers :

« Nous avons été témoin d'un épisode assez intéressant de la « fête nationale. » Dimanche, vers neuf heures et demie du soir, nous avons vu une bande de lycéens qui remontaient la rue Soufflot, probablement « pour rentrer au quartier. » Ils chantaient la *Marseillaise* à plein gosier. A leur tête marchait un jeune homme en civil (était-ce un étudiant, était-ce le pion ?) qui portait un immense drapeau et dansait le cancan, ce qui produisait un effet des plus pittoresques. Les lycéens paraissaient ravis de leur chef et quelques-uns s'essayaient à l'imiter. »

On lit dans le Moniteur :

« Nous devons signaler un trait d'intolérance absolument regrettable, commis dans le 4^e arrondissement.

» La Société harmonique des anciens élèves de Saint-Nicolas devait se faire entendre devant la mairie de cet arrondissement. Lorsque les jeunes gens qui composent cette société parurent, accompagnés des frères de la doctrine chrétienne, la foule leur demanda la *Marseillaise*. Ces jeunes gens, ayant refusé de la chanter, furent hués, bousculés et finalement contraints de quitter l'estrade. »

Dans une visite qu'il a faite avant-hier à l'Ecole normale supérieure, M. Bardoux a prononcé une allocution dont nous ne contesterons pas le mérite littéraire. Mais ce qui nous frappe surtout dans le langage officiel d'aujourd'hui, c'est l'absence complète et calculée de l'idée religieuse ; qu'on en juge :

« Avec votre autorité, dites bien à cette laborieuse jeunesse qui nous entoure qu'elle devra rester le plus longtemps possible dans

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

A QUELQUE CHOSE

MALHEUR EST BON.

(Suite.)

Il m'embrassa, me félicita sur mon accessit, et m'assura qu'il était presque heureux, dans son malheur, d'avoir gagné un frère ; que mon amitié le consolait, et qu'il n'était plus aussi désolé que quand il gardait son secret pour lui seul, parce qu'il s'était repris à l'espérance d'être un jour bon à quelque chose, grâce à mon aide.

Et quand notre mère vint nous appeler pour le dîner, elle nous trouva assis côte à côte, lisant dans le même livre : Georges me faisait expliquer du grec.

Quelles charmantes et quelles laborieuses vacances que celles de cette année-là !

Nous edmes du beau temps pendant près de deux mois, ce qui jeta tout le peuple des écoliers dans une exaltation de joie.

Les camarades que nous rencontrions dans les rues ne manquaient pas de nous dire :

« Hein ! en voilà un temps ! »

Et ils nous racontaient leurs plaisirs : parties de pêche et de chasse, parties de moisson et de vendange, courses en canot, voyages, séjours à la campagne.

Nous n'avions rien à leur raconter, mais nous n'aurions pas changé de vacances avec eux.

Dès le matin, nous partions avec un morceau de pain dans notre poche et un paquet de livres sous le bras, et nous allions établir en plein air notre salle d'étude.

Notre petite ville était située dans un pays charmant, plein de frais paysages, de petits bois, de chemins creux qui s'enfonçaient entre des talus verdoyants.

En un quart d'heure, nous avions quitté les maisons et nous étions en pleine campagne.

Nous allions à l'aventure, cherchant quelque coin bien vert et bien ombragé, et quand nous l'avions trouvé tel que le souhaitait notre fantaisie de ce jour-là, nous nous étendions dans l'herbe, appuyés sur nos coudes, un livre ouvert entre nous deux, et nous nous mettions à l'ouvrage, nous interrompant parfois pour suivre des yeux un insecte dont la marche précipitée nous intriguait : nous voulions savoir où il allait.

Quand nous l'avions vu disparaître dans son

trou, nous reprenions notre travail ; et malgré les distractions qui s'offraient sans cesse, oiseaux qui sautillaient sur les buissons, nuages qui passaient au-dessus de nous, ombre des arbres que le vent balançait et que le soleil en s'élevant raccourcissait et faisait tourner sur l'herbe de la prairie, nous ne rentrions pas au logis sans avoir accru notre petit trésor de science.

Georges y mettait autant de zèle que moi ; il voulait former son remplaçant : c'était moi, selon lui, qui devais faire la gloire et la fortune de la famille.

Il y avait surtout un endroit que nous aimions et où nous allions souvent.

Un ruisseau, que nous appelions pompeusement notre rivière, y traçait une courbe dont la corde n'avait que quelques mètres, mais qui enfermaient la plus jolie plage de sable fin qu'on pût rêver.

Quelles belles cartes de géographie, quelles belles figures de géométrie on y traçait !

C'est là que j'ai commencé à aimer ces deux sciences ; en classe, le triste tableau noir, barbouillé de craie, qui m'avait jusqu'alors causé tant d'ennui, disparut pour moi ; en le regardant, je voyais l'eau où miroitaient les grandes feuilles des nénuphars ; la plage au sable doré et tout ce que j'y avais étudié avec Georges me revenait fidèlement à la mémoire.

Je n'ai rien oublié de ce que j'ai appris là.

Nos parents ne nous demandaient pas compte de notre temps : nous étions en vacances.

Ils savaient que nous allions dans la campagne, car nous rapportions des bottes de fleurs des champs pour notre mère, qui les aimait et qui en ornait le petit salon où elle travaillait toute la journée.

Nous passions, avant d'arriver à la porte, devant sa fenêtre ouverte ; elle nous souriait, se levait et venait au-devant de nous.

Elle avait une manière de serrer la main en prenant nos bouquets et de nous dire : « Merci, mes chers garçons », qui signifiait bien des choses.

C'était comme si elle eût dit : « Enfin, vous voilà devenus amis, vous voilà devenus frères ! Je l'ai tant désiré ! il ne manquait que cela à mon bonheur, c'était mon seul rêve, et le voilà réalisé ! »

Si elle avait appris le malheur de Georges, quel coup c'eût été pour elle !

Mais Georges ne se trouvait guère avec elle ; pendant l'année, il était en classe ou dans sa chambre à faire ses devoirs ; pendant les vacances, nous passions nos journées dehors, et on ne nous voyait guère qu'aux repas.

Là, comme on lui parlait de très-près, il entendait ; elle ne se doutait donc de rien.

Nous rentrâmes au lycée, lui timide, moi triomphant d'avance.

Pourtant il sembla, pendant les premiers mois,

nos lycées. Les services les plus sûrs, elle les rendra ainsi à la France; elle élèvera nos enfants dans l'amour de ce que nous honorons le plus, la liberté, la patrie, la fierté de soi-même, le dédain de tout ce qui est faux et vulgaire, le respect de la conscience, le sentiment de nos conquêtes civiles! »

La fierté de soi-même! Qu'il y a loin de cette orgueilleuse doctrine aux maximes plus modestes de l'Eglise chrétienne, *Omnia vanitas!* et comme on sent bien que la foi manque à ceux qui ont mission d'instruire la jeunesse française!

C'est à l'Ecole normale, cette source élevée de l'enseignement supérieur, qu'un ministre, grand-maître de l'Université, aurait pu rappeler à propos ce beau précepte des Anciens :

Discite justitiam moniti, et non temerè divos.

On sait que le conseil supérieur de l'instruction publique, adoptant une proposition de M^r Freppel, a décidé que les épreuves pour le baccalauréat auraient lieu à Angers, siège d'une Université catholique, M. Bardoux, après avoir combattu vivement cette décision, avait fait toutes ses réserves.

La commission du budget, adoptant les réserves du ministre, a décidé de refuser catégoriquement l'inscription au chapitre du budget du ministère de l'instruction publique de tout article de dépenses nécessaires au déplacement des professeurs qui devraient se transporter à Angers. Si cette décision est grave en ce sens qu'elle met en échec les décisions du conseil supérieur de l'instruction publique qu'elle annihile complètement, il y a quelque chose de plus grave encore que les gauches accompliront à la rentrée; c'est du moins ce que M. Gambetta a hautement exprimé à la dernière séance de la commission du budget.

C'est la présentation d'un projet de loi demandant la restitution à l'Etat de la collation des grades que la dernière loi universitaire avait également accordée aux Universités catholiques. En outre, on profitera de cette circonstance pour introduire dans cette loi une disposition permettant au ministre de l'instruction publique de chasser du conseil supérieur de l'Université de l'Etat les fondateurs, inspecteurs et professeurs des Universités catholiques qui gênent le gouvernement républicain.

Et voilà comment, la veille et le lendemain de cette grande fête que les radicaux ont eux-mêmes appelée la fête de paix et du travail, les républicains entendent pratiquer l'apaisement et la liberté du travail.

Les gauches n'ont pas renoncé à renverser le ministre de la guerre, malgré les concessions qu'il a pu faire; bien au contraire, si l'on en juge par ce que disent les députés de la majorité qui se trouvent à Paris. Il est bien évident maintenant que nous marchons vers la Convention. MM. Dufaure et de Marcère cherchent bien à enrayer le mouve-

ment, mais on est convaincu qu'ils finiront par céder.

L'ouverture du congrès des ouvriers socialistes est officiellement annoncée pour le 2 septembre.

Le gouvernement français n'a pas cru devoir ajourner les fêtes du 30 juin, à cause de la mort de la reine d'Espagne.

Quelqu'un disait à ce propos: Si l'empereur d'Allemagne avait succombé à l'attentat de Nobiling, la fête aurait été certainement remise; mais quand il s'agit de la femme d'un souverain ami de la France et d'une princesse d'origine française, on n'a pas besoin de se gêner.

L'attention se porte en ce moment sur le mariage projeté du prince impérial Louis-Napoléon avec la princesse Thyra. La princesse est la fille du roi de Danemark, la sœur de la princesse de Galles, de la femme du grand-duc héritier de Russie et du roi de Grèce. Elle est venue il y a quelque temps à Paris, où ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher ont pu apprécier sa grâce et le charme de sa conversation. La princesse Thyra a, en effet, reçu une éducation très-sérieuse.

Elle est née le 19 septembre 1853. Comme sa famille, elle appartient à la religion protestante, mais il ne serait pas impossible qu'elle se fit catholique, si elle épousait le fils de Napoléon III.

LES TROUBLES DE MARSEILLE.

Les troubles de Marseille ont continué lundi dans la soirée. Des bandes menaçantes se sont portées à la mission de France, ainsi qu'aux bureaux de deux feuilles légitimistes. La force publique a dû intervenir pour les protéger. Elle a dû également empêcher ces bandes d'abattre la statue de M^r de Belzunce.

On espère cependant que l'autorité aura la volonté et le pouvoir d'empêcher cette profanation.

Marseille, 2 juillet.

L'autorité préfectorale a pris toutes les mesures pour empêcher de nouvelles manifestations.

La Bourse est ouverte, mais des agents de police et des gendarmes circulent à l'intérieur et surveillent les abords du monument devant lequel la foule stationne.

Les journaux républicains parus cette après-midi invitent la population au calme.

Le journal *le Peuple*, dans une deuxième édition, annonce qu'une instruction judiciaire est ouverte contre MM. le comte des Isnards, de Lumley et Prou-Gaillard fils.

Il y a jusqu'à présent 226 arrestations.

Marseille, 2 juillet, 9 h. 40, soir.

Grâce aux mesures prises, dès hier soir, par l'autorité, la journée s'est passée sans incidents autres que quelques arrestations.

jadis.

Le nom que j'attendais avec anxiété le samedi, quand le proviseur lisait les places de la composition, c'était celui de Georges, et si le mien se faisait entendre le premier, j'en éprouvais un véritable chagrin.

Et puis, il me fallait le défendre à la maison, et trouver des raisons pour expliquer ma place et la sienne.

J'avais beau dire que je lui devais tout, qu'il avait passé son temps à me donner des leçons au lieu de travailler pour lui, mon père trouvait que ces leçons-là auraient dû lui profiter autant qu'à moi.

Il avait raison; et moi, ne pouvant pas dire le vrai motif de l'insuccès de Georges, je me sauvais tristement et j'allais m'enfermer dans notre chambre, de peur de parler malgré moi.

(A suivre.)

Une jeune maman donne un bonbon à manger à son petit enfant; et pour lui enseigner la politesse, elle l'interroge ainsi :

— Qu'est-ce qu'on dit quand on mange un bonbon ?

— Encore ! répond le bébé.

Une foule considérable, qui s'était portée dans les principaux quartiers, a été dispersée par la gendarmerie et par les agents de la police. Des patrouilles de cavalerie parcouraient actuellement la ville.

Marseille, 3 juillet.

Le Conseil municipal a nommé une commission chargée d'étudier la proposition de M. Peytral. Celui-ci demande que la statue de M^r de Belzunce soit enlevée de la voie publique et transférée au musée.

Le calme est rétabli.

Le conseil municipal a adopté une proposition tendant à demander que l'administration fasse une nouvelle enquête destinée à éclairer l'opinion publique sur les véritables causes des événements regrettables qui désolent la patriotique population de Marseille.

Pendant une partie de la nuit, le cours Belzunce a été occupé militairement.

Des détachements de cavalerie ont continué de circuler toute la nuit dans la ville.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Le correspondant du *Temps*, lui, fait un tableau vraiment saisissant des mesures prises par le gouvernement de Berlin contre ses adversaires :

« Quatorze cas d'outrages envers la personne de l'empereur — Majestäts beleidigungen — seront appelés ces jours-ci devant la 7^e chambre criminelle du tribunal de Berlin. Les délits de ce genre se comptent, aujourd'hui, par centaines dans l'empire depuis le dernier attentat. Ils sont surtout fréquents dans la classe ouvrière, et dans celle des petits-marchands et fabricants; mais on les a vus se produire jusque dans les écoles, les gymnases (collèges), les universités, et, ce qui est le plus inquiétant, jusque dans les rangs de l'armée.

Les tribunaux procèdent envers les accusés, hommes, femmes ou enfants avec une rigueur draconienne; deux, trois et jusqu'à cinq ans d'emprisonnement, et pas moins de six mois, et cela quelquefois sur la déposition d'un seul témoin. En même temps que cette fureur d'outrages, une véritable épidémie délétère semble s'être emparée d'une partie de la population.

C'est généralement en flagrant délit que les délinquants sont arrêtés, soit à la suite de querelles de cabaret, soit au milieu d'une discussion dans la rue, et ce n'est qu'après avoir été lynchés (*gelincht*), ou passés en bleu (*eingebtaüt*), c'est-à-dire justiciés à coups de pied et à coups de poing par la foule, qu'ils sont livrés à la police et incarcérés. »

BELGIQUE. — Une grande manifestation libérale a eu lieu, le 30 juin, à Bruxelles. Toutes les villes du pays y étaient représentées.

Il y a eu un banquet de 6,000 couverts auquel assistaient les ministres et toutes les autorités du parti libéral.

La ville, depuis le matin, était pavoisée en bleu, couleur adoptée par les libéraux.

Toutes les boutonnières étaient garnies de bluets, de rubans, de cocardes bleus, les dames étaient en toilette bleue, y compris les gants; les maisons étaient couvertes de drapeaux bleus; des journaux ont paru imprimés à l'encre bleue; le ciel seul était gris.

Les députations envoyées par les villes de provinces, et qui étaient conduites par les députés libéraux de chaque ville, se sont réunies au Parc, où elles ont formé un cortège qui a parcouru les rues de la ville. Le cortège a été accueilli par des hourrahs et une pluie de fleurs.

LE CONGRÈS.

Ce qui se passe au Congrès est un incontestable succès pour la politique allemande. L'Autriche entre, en effet, qu'elle s'en rende compte ou non, dans la voie où les hommes d'Etat de Berlin cherchaient depuis longtemps à la pousser. On se rappelle peut-être les nombreuses publications officieuses qui parurent en Allemagne à la suite des guerres de 1866 et de 1870, et dont l'objet était de démontrer que la sphère d'action de l'Autriche devait désormais être transportée à l'Est de l'Europe. Ainsi, disaient les théoriciens au service et aux gages de la chancellerie berlinoise, elle accomplirait sa mission

providentielle; elle serait l'Allemagne de l'Orient. Quant à l'autre Allemagne, elle devait régir l'Occident, et commencer par annexer à son empire les provinces allemandes de l'Autriche. Nous avons souvent, à cette époque, signalé ces publications à l'attention de nos lecteurs.

Les dernières décisions prises par le Congrès et à l'adoption desquelles, de l'aveu de toutes les correspondances, le prince de Bismark a contribué pour une part très-considérable, n'ont-elles pas un rapport plus ou moins éloigné avec ces plans de remaniement général de la carte européenne? C'est le secret de l'avenir. Toujours est-il que voici l'Autriche investie par le Congrès d'un véritable protectorat sur une partie importante des anciennes provinces de la Turquie. Ce mandat, elle paraît l'accepter avec empressement et reconnaissance; au surplus, toutes les puissances qui ont des intérêts directs ou indirects en Orient n'ont-elles pas été d'accord pour le lui imposer?

Nous venons de dire que M. de Bismark avait contribué notablement à l'adoption de cette mesure, mais il a eu l'habileté d'en laisser prendre l'initiative à l'Angleterre. Il n'a parlé qu'en dernier lieu et pour répondre aux objections des plénipotentiaires ottomans. La situation, les vues, les méfiances de chacune des puissances engagées le servent merveilleusement. La Russie ne pouvait, en raison des circonstances, qu'adhérer « purement et simplement », comme elle l'a fait d'après le compte rendu donné par le Nord.

Quant à la France, elle s'est crue obligée de motiver son assentiment; selon M. Waddington, « l'intérêt de chacun exigeait que la Bosnie et l'Herzégovine fussent placés sous la protection d'un puissant Etat, et cet Etat ne pouvait être que l'Empire d'Autriche. » Il paraît que l'Italie ne s'est pas montrée aussi enthousiaste; néanmoins, ses plénipotentiaires se sont ralliés à la proposition anglaise. Après tout, les arguments employés dans la discussion peuvent servir pour justifier les prétentions italiennes sur l'Albanie; et nous les verrons peut-être adaptés à cet usage, le jour où, suivant la menace d'une feuille italienne, on jugera opportun à Rome de « lâcher la bride aux garibaldiens sur le littoral de l'Adriatique. »

Ainsi, pour le moment, tout le monde s'entend sur cette question. Dès lors, si l'Autriche a réellement les visées ambitieuses que certaines correspondances n'hésitent pas à lui prêter, le terrain s'aplanit devant elle. Toujours est-il que la voûte engagée sur ces routes de l'Est, que ses excellents et dévoués amis de Berlin lui montraient depuis si longtemps. Nous ne voulons pas en conclure que l'exécution des plans dont le souvenir nous est revenu à ce propos, est dès aujourd'hui commencée. Nous disons simplement qu'il existe entre les théories formulées il y a quelques années par les confidents de la politique bismarkienne et les faits actuels un rapprochement qu'il n'était pas inutile de noter.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

Arrêté concernant les chiens errants.

Le Maire de la ville de Saumur,

Attendu que, malgré les avis réitérés qui ont été donnés à la population, le nombre des chiens errants qui parcourent la ville paraît augmenter au lieu de diminuer, ce qui constitue un danger imminent, si l'on se reporte aux nombreux et terribles accidents signalés depuis plusieurs mois;

Vu l'article 23 du règlement de police du 4^{er} juillet 1851 et les divers arrêtés pris depuis;

Arrête :

Art. 1^{er}. — Tout chien devra être porteur d'un collier ayant le nom de son propriétaire gravé lisiblement sur la plaque.

Art. 2. — Le commissaire de police est chargé de verbaliser contre tout propriétaire de chien qui ne se sera pas conformé à cette mesure, qui a spécialement pour but la responsabilité des suites des accidents, sans préjudice de la condamnation pouvant résulter de la non-observation de l'article de police cité ci-dessus, qui défend de laisser vaguer les chiens sur la voie publique.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} juillet 1878.

Le Maire, LECOT.

que j'avais gagné plus que lui à nos études des vacances.

J'étais maintenant dans les dix premiers: Georges ne l'emportait guère sur moi, et j'avais le chagrin d'entendre dire souvent « qu'il y a des élèves très-brillants dans les basses classes, qui haissent rapidement quand ils arrivent à des classes où il faut de l'imagination et du jugement; tandis que d'autres, au contraire, qui n'avaient rien eu de remarquable dans les commencements, se réveillent tout à coup vers quinze ou seize ans et deviennent des sujets distingués. »

Que je fusse en train de devenir un sujet distingué, je ne demandais pas mieux que de faire une vérité de cette supposition; mais que Georges baissait faute d'imagination et de jugement, je savais bien que c'était faux, et je me désolai de l'entendre dire.

Tant pour lui que pour moi, je travaillais donc avec ardeur.

Et ma haine pour Georges, qu'était-elle devenue ?

Disparue comme les neiges d'antan, fondue au doux soleil de la pitié!

Depuis que j'avais pris compassion de son malheur, j'avais oublié mes anciens griefs; depuis que je l'avais aidé, il était devenu ma chose, j'avais fait de ses succès une affaire personnelle, et j'en étais venu peu à peu à l'aimer autant que je l'avais haï

La loi votée par les Chambres avant leur séparation, tendant à porter à 500 fr. le minimum de la pension de retraite des instituteurs, reçoit son application à partir du 1^{er} juillet; de plus, la pension des veuves d'instituteurs décédés antérieurement au 1^{er} janvier 1874 est élevée de 166 francs.

Les inspecteurs d'académie, dans les départements, viennent d'être invités à insister auprès de tous les instituteurs pour les prévenir qu'ils aient à s'abstenir, sous peine de révocation, de tout châtement corporel.

Le dernier bulletin météorologique de l'Observatoire fait espérer que le temps va se remettre au beau.

On écrit de Paris :

La troisième réunion des Orphéonistes de France aura lieu les 7, 14, 15 et 16 juillet. Tous ceux qui s'intéressent à l'avenir musical populaire de notre pays voudront s'associer à cette grande manifestation artistique qui doit amener à Paris 22,000 exécutants, fait sans précédent dans les annales de la musique. 650 sociétés françaises, algériennes ou étrangères, représentant 72 départements, prendront part à ces concours qui seront précédés par un grand festival, et suivis par la distribution solennelle des récompenses. (On parle de plus de 20,000 fr. de prix à décerner.) La fête se terminera par un banquet qui s'organise en ce moment par souscription.

LAVAL.

Dimanche soir, conformément à l'avis publié par M. le maire de Laval, les édifices publics et les promenades de Changé ont été illuminés.

Trois ou quatre cafés avaient allumé des lampions ou des lanternes. Quant aux maisons particulières, y compris même celles habitées par nos conseillers municipaux, elles étaient toutes, à cinq ou six exceptions près, plongées dans la plus complète obscurité.

La musique militaire et celle de la ville ont joué divers morceaux, pendant lesquels une cinquantaine d'individus, dont la plupart étaient ivres, charmaient les oreilles des assistants en demandant à grands cris la Marseillaise.

Lorsque les musiques se sont retirées, la même bande, qui voulait célébrer à sa manière la fête de la paix et de la concorde, a parcouru les rues de la ville jusque vers minuit et demi, en hurlant ce même chant patriotique et républicain.

Ainsi s'est terminée, à Laval, cette fête du 30 juin, que le journal de M. Gambetta qualifiait, l'autre jour, de fête du relèvement de la patrie. (Indépendant de l'Ouest.)

RENNES.

La population de Rennes s'est montrée froide pour la fête dite nationale. Si Paris s'amuse, la province travaille et n'aime pas à dépenser inutilement son argent.

Un fait nous a surtout frappé, c'est qu'un drapeau était placé à la porte de presque toutes les auberges. C'était là évidemment une invite à l'estomac républicain, qui n'est point d'ordinaire insensible à ces sortes de sollicitations.

A part les édifices publics, les illuminations étaient à peu près nulles; quelques lanternes et quelques lampions couraient les uns après les autres à des distances énormes, et on aurait pu compter les fenêtres des plus chauds patriotes. En somme c'était raté, complètement raté. Aucun enthousiasme, pas le plus petit élan.

Quelques cris de vive la République ont été poussés, le soir, vers la place de la Mairie, mais sont restés absolument sans écho. Enfin, quelques braillards ont chanté la Marseillaise, afin de couronner dignement cette fête, et la bonne ville de Rennes est retombée dans son état habituel. (Bretagne.)

NIORT.

Le sieur Blanchard, menuisier ébéniste à Niort, s'était vu abandonné, après vingt ans de mariage, par sa femme qui avait à se plaindre de ses habitudes de paresse, de violence et d'ivrognerie.

Blanchard avait conçu un vif ressentiment de cet abandon. Ces jours derniers, il se précipita sur sa femme et lui porta un coup de couteau à la gorge. La malheureuse

poussa un cri, se précipita dans la direction du Château-d'Eau, et, perdant tout son sang, expira. L'assassin a été arrêté.

Solesme (Sarthe). — M. Sarlat, capitaine de frégate, officier de la Légion-d'Honneur, faisait mardi profession de foi dans l'abbaye de Solesme, et entra dans l'ordre de Saint-Benoît. Avant d'accomplir sa renonciation aux biens de ce monde, M. Sarlat avait assuré aux Frères de la doctrine chrétienne, pour y transporter leur école, un bel hôtel sis dans la ville de Rochefort. (J. du Mans.)

Faits divers.

Les journaux de Paris reproduisent la note suivante :

« La population ordinaire de Paris s'élève à environ deux millions d'habitants, y compris la fraction flottante.

» D'après le pointage fait par les soins de l'autorité, lundi, 1^{er} juillet, la capitale compte trois millions deux cent mille bouches à approvisionner. »

Au mois de janvier dernier, la cour d'assises de Versailles condamnait à la peine de vingt années de travaux forcés la veuve Lerondeau, accusée d'avoir empoisonné son mari.

L'autopsie du sieur Lerondeau, faite par un médecin de Versailles, avait permis de constater la présence d'ulcérations dans l'estomac et de perforations dans le duodénum. On avait, en outre, recueilli dans le premier de ces deux viscères un liquide contenant une très-faible quantité d'acide oxalique.

Cela suffit pour édifier contre la veuve Lerondeau une accusation d'empoisonnement des mieux en règle. En vain la veuve protesta de son innocence; le médecin de Versailles avait rapporté à l'action de l'acide oxalique les altérations et les perforations qu'il avait découvertes; il avait conclu à l'empoisonnement, et, sur ses conclusions, la cour d'assises de Versailles avait condamné la veuve Lerondeau.

Par bonheur, l'arrêt de la cour contenant un vice de forme fut annulé par la cour de cassation, et la veuve Lerondeau fut renvoyée devant la cour d'assises de la Seine.

A l'audience de vendredi, MM. Wurtz, Vulpian et Bergeron, appelés à donner leur avis sur les conclusions médico-légales de l'expert de Versailles, ont soutenu que Lerondeau n'était pas mort empoisonné par l'acide oxalique; « Aucun médecin sérieux et instruit, a dit M. Vulpian, ne peut penser un instant que Lerondeau est mort empoisonné par l'acide oxalique, car les symptômes observés chez lui ne se rapportent en rien à une intoxication de cette nature. »

Le ministère public lui-même a été contraint d'abandonner l'accusation. Le jury ayant rendu un verdict négatif, la cour a prononcé l'acquiescement de la veuve Lerondeau et ordonné sa mise en liberté immédiate.

Au moment où le shah de Perse quitte la France, un détail curieux :

Le shah a reçu pendant son séjour à Paris 5,400 lettres, venues de tous les points de la France, mais surtout de Paris.

Toutes contenaient des demandes d'argent, depuis 50 francs jusqu'à trois millions ! Les motifs de ces demandes varient. Les unes implorent des secours, les autres prient Sa Majesté de les aider à se faire une situation. Quelques-unes proposent seulement une commandite et offrent sérieusement une part dans les bénéfices qu'ils ne manqueraient pas de faire.

En faisant approximativement l'addition de toutes les sommes demandées, on arrive au joli chiffre de 50 millions.

Scène de mœurs américaines :

Un de ces grands et confortables bateaux à vapeur, tels que les construisent les Yankees, descend le Mississipi avec une rapidité vertigineuse, quand on entend le cri : Un homme à l'eau !

— Stop !... s'écrie le capitaine ; puis se tournant vers le caissier :

— A-t-il payé son passage ?

— Il a payé, répond le caissier.

— All right ! hurle le capitaine, et le steam-boat reprend sa course, laissant le passager à l'eau.

Si le malheureux n'avait pas payé d'avance, il eût été sauvé.

Un banquet réunissait dernièrement les principaux exposants du concours d'animaux gras.

Au dessert, l'un d'eux, M. X..., se leva et porta le toast suivant :

— Messieurs, représentant la race ovine et porcine depuis vingt années, j'ai remporté bien des médailles et des mentions honorables, et jamais je n'ai vu personne boire à ma santé. Je porte donc un toast... en ma faveur !

Une très-belle enseigne, qu'un de nos lecteurs a copiée rue Dautancourt, à Bagnolles, et qu'il nous envoie.

Cette enseigne est celle d'un restaurateur cumular, qui est en même temps coiffeur.

Et on lit textuellement ceci sur sa boutique :

A la bonne légume !

POTAGE GRAS A TOUTES HEURES.

On coupe les cheveux au-dessus.

A l'Exposition, section de l'Horlogerie : M^{me} Prudhomme. — Déjà six heures ! Comme le temps passe ici !

M. Prudhomme. — Cela s'explique par les grands progrès de l'horlogerie moderne !

Une sœur de Calino : — Joséphine, je vous prends à mon service, vous ferez le marché. N'oubliez pas de marchander ; offrez toujours la moitié du prix que l'on vous demandera.

— Soyez tranquille, madame, vous serez contente de moi.

Un coup de sonnette !

— Une lettre non affranchie pour monsieur.

— Combien ?

— Parbleu, 30 centimes.

— Ah ben, attendez un peu, voilà 3 sous ; si ça ne vous convient pas, remportez-la.

— Joséphine !

— Madame ?

— Les lettres ne se marchandent pas, allez vite au bureau réclamer la lettre de monsieur.

— Bien, madame.

Au bureau :

— Décidément vous ne voulez pas me donner votre lettre pour 3 sous ? Eh bien, en voilà 6.

A la maison :

— Madame, j'ai payé 6 sous, mais nous n'y perdons pas, car j'en rapporte deux.

— Ah !

— Oui, il y en avait une petite que j'ai prise sans qu'on s'en aperçoive.

— Malheureuse ! que voulez-vous faire de cette lettre, qui n'est pas pour vous ?

— Je vais l'envoyer à ma mère, il y a deux ans qu'elle en attend une de moi.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juin 1878) ; à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Les Cascades de l'Oued-Tifrit (Algérie). — Administration de la France avant 1789 : les Prévôts (fin). — Ruines gallo-romaines de Jublains (Mayenne). — Moyens de distinguer les qualités et les défauts de la poudre. — Scrupule d'un pythagoricien. — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — Le Géomys à poches. — Lottinoplastie. — Influence intellectuelle de la musique. — Conseils du roi Louis IX à sa fille Isabelle, reine de Navarre. — Les Poits de la cour du palais ducal, à Venise. — Ce qu'on lisait vers l'an 167... — Têtes automatiques. — De quelques Polypiers. — Arbres célèbres dans l'antiquité. — Rouens, fleurets et blancs. — Insectes nuisibles : la Chrysomèle de la pomme de terre. — Histoire de Mortagne (Orne). — Quelques mots sur les sangliers. — Peintures de l'église souterraine de Saint-

Clément, à Rome. — Animaux familiers des anciens. — Chevert et le maréchal de Saxe.

Gravures.

Les Cascades de l'Oued-Tifrit, en Algérie. — Plan du castrum de Jublains (Mayenne). — Vue générale du camp retranché de Jublains. — Verre à boire du dix-septième siècle (collection A. Demmin). — Le Géomys et son terrier. — Puits du palais ducal de Venise (2 grav.). — Heurtoir d'une porte de la Hallotière (Seine-Inférieure). — Un Mahboul, par A. Bouchet. — Polypiers du détroit de Malacca, des Antilles et des mers d'Amérique. — Le Doryphore à dix lignes. — L'Eglise de Mortagne (Orne). — Les Sangliers, par Gridel : Sortie en plaine ; une Panique. — Pomme de canne du dix-huitième siècle (Musée du Louvre ; collection Lenoir). — Peintures murales de l'église souterraine de Saint-Clément, à Rome. — Colombes familières, bas-relief du Musée du Capitole. — Grue en perdrix privées, peinture d'un vase grec du Musée de l'Ermitage. — Dressage d'un chat, bas-relief du Musée du Capitole. — Épingle de femme touareg.

M. de Viel-Castel vient de livrer au public le tome XX et dernier de son *Histoire de la Restauration*. Ce nouveau volume a trait aux événements des années 1829 et 1830 pendant lesquelles eurent lieu ces vives polémiques et ces importants débats parlementaires qui portèrent le dernier coup au trône des Bourbons. L'ouvrage se termine avec la révolution des 27, 28 et 29 juillet 1830, qui força d'abord Charles X à abdiquer, puis, le 2 août, à quitter la France avec tous les siens. Tous ces événements se déroulent saisissants, comme s'ils étaient d'hier, dans le lumineux récit de l'historien qu'on ne peut lire sans un frisson patriotique. (Calmann Lévy, éditeur.)

Un nouvel ouvrage de M. Arnould Frémy, *Comment lisent les Français d'aujourd'hui*, vient de paraître à la librairie Calmann Lévy. C'est un livre rempli de vérités essentielles et dans lequel l'auteur émet toujours, sous une forme agréable et poignante, des observations qui donnent sérieusement à penser.

Un nouvel ouvrage de M. le baron de Nervo, *Les Trois âges de la vie*, vient de paraître chez Calmann Lévy. C'est une étude morale très-bien réussie et à laquelle nous prédisons le plus légitime succès.

AVIS.

Depuis le 15 mai, les bureaux de M. ADOLPHE EWIG, fermier de la publicité du *Charivari*, anciennement rue Taibout, 10, à Paris, sont transférés, pour cause d'agrandissement :

2, RUE ELÉCHIER,

Près Notre-Dame-de-Lorette.

M. EWIG, l'un de nos correspondants, à Paris, pour les annonces, s'occupe spécialement de la publicité départementale, et une liste de 700 journaux, dont il est le correspondant, est à la disposition des commerçants désireux d'annoncer leur maison ou leurs produits.

Il vient, en outre, de s'assurer la concession de la publicité sur tous les tickets illustrés distribués aux voyageurs sur les bateaux de la Seine et sur les tramways de Paris-Sèvres-Versailles, moyens de transport les plus directs, les plus économiques et les plus agréables pour se rendre à l'Exposition.

L'attrait de cette publicité consiste en ce que les annonces sont encadrées entre des images amusantes, comme par exemple des croquis de Cham ou des questions à la mode et dans des renseignements utiles aux étrangers, qui obligent ainsi le voyageur à examiner le ticket et à l'emporter pour le faire lire à d'autres personnes.

Il n'a pas été mis en pratique de moyen plus sûr de faire lire des annonces, c'est-à-dire de rendre une publicité vraiment fructueuse pour celui qui la paye.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,

toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorosé, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sucurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
N° 48,846 : Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer. Cette légère et agréable farine est

le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur Rud. Wurzer, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,652: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou

environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Planlagenet; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, 24 juin 1878.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — —	soir.	7 — 59 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	865	25		Canal de Suez	784			
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	680			Crédit Mobilier esp.	835	5		
5 %			Crédit Mobilier	180	1	25	Société autrichienne	371	25		
Obligations du Trésor, t. payé.			Crédit Foncier d'Autriche	263	75	3	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1867			Charentes, 500 fr. t. p.	75			Orléans	334			
Ville de Paris, oblig. 1865-1866			Est	675			Paris-Lyon-Méditerranée	349	50		
— 1869, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1663	75		Est	346	50		
— 1871, 3 %			Midi	837	50		Nord	355			
— 1875, 4 %			Nord	1410			Ouest	349			
— 1876, 4 %			Orléans	1159			Midi	347			
Banque de France			Ouest	740			Charentes	375			
Comptoir d'escompte			Vendée, 500 fr. t. p.				Vendée				
Crédit agricole, 200 f. p.			Compagnie parisienne du Gaz	1265	10		Canal de Suez	552	50		
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			C. gén. Transatlantique	337	50						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	express-poste (s'arrête à Angers).
9 — 1 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir.
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	omnibus-mixte (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 38 — —	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur.

PURGE

D'HYPOTHEQUES LÉGALES.

D'un exploit du ministère de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du vingt-sept juin mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Il appert: qu'à la requête de M. Louis-François Taunay, aubergiste, et dame Marie Chevreux, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble ville de Saumur, rue de la Petite-Bilange;

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e V. Le Ray, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de Bordeaux, n° 4;

Notification a été faite à M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur

D'un acte fait au greffe, le quatre mai mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger les immeubles ci-après des hypothèques légales dont ils pourraient être grevés, M^e V. Le Ray, avoué des acquéreurs, a déposé au greffe la copie collationnée et enregistrée et l'extrait d'un contrat de vente dressé par M^e Laumonier et son collègue, notaires à Saumur, le vingt-sept février mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et transcrit, contenant vente aux époux Taunay-Chevreux, par M^{me} Julie Delahaye, veuve de M. Charles Jeuniette, propriétaire, demeurant au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une portion de clos, situé au canton du Vau-Langlais ou Clos-au-Loup, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant:

Une maison d'habitation, se composant de quatre pièces en bas, une cave, un hangar dans lequel est un pressoir à casse-col garni de ses ustensiles; trois chambres au-dessus; grenier, petite chambre avec cheminée et grenier donnant sur le chemin du Vau-Langlais; vigne et jardin entourés de murs, puits avec pompe; le tout contenant trente-huit ares cinquante centiares, y compris l'emplacement des bâtiments, joignant au nord M^{me} Jeuniette, au midi le chemin du Vau-Langlais, au levant Bloudeau, au couchant Beunier et chemin commun;

Et ce, moyennant le prix principal de six mille francs, en sus des charges;

Avec déclaration à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires antérieurs à M^{me} veuve Jeuniette, vanderesse, étaient: 1^o M. Edouard Delahaye et M^{me} Julie Morle, père et mère de la vanderesse; 2^o M^{me}

Marie Gaucher, propriétaire, veuve de M. François Fourneau, ayant demeuré à Saumur, rue de l'Ermitage; 3^o M^{me} Renée Pajot, propriétaire, veuve de François Bodin, demeurant à Saumur; 4^o M. Charles Bodin, imprimeur-lithographe, demeurant à La Rochelle; 5^o M. Charles, M^{les} Virginie et Lucie Bodin, seuls enfants et héritiers de François Bodin, leur père; 6^o M. Louis Baras et M^{me} Jeanne Refoulé, sa femme, ayant demeuré à Angers;

Avec déclaration encore à M. le procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, n'étant pas connus des acquéreurs, ils font la présente publication conformément à la loi;

Avec sommation, enfin, à M. le procureur de la République d'avoir à requérir telles inscriptions qu'il jugera utiles, pour cause d'hypothèques légales, dans ledit délai de deux mois, après quoi il n'y sera plus reçu.

L'avoué des acquéreurs,
(341) Signé: V. LE RAY.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Pour le 24 juin 1878,
LA MAISON DE MAÎTRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur.

Avec cour, servitudes et grand jardin.
S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etudes de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand,
Et de M^e LORJOL DE BARNY, notaire à Angers.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UN TRÈS-JOLI

PETIT CHATEAU

Situé à trente-deux kilomètres d'Angers, près d'une station de chemin de fer et d'un établissement d'eaux minérales, et comprenant: cuisine, office, salle à manger, salon, billard, bibliothèque, huit chambres à coucher; le tout très-bien meublé; différentes servitudes, jardin et une magnifique pièce d'eau parfaitement empoisonnée.

Droit à une très-belle chasse.
Pour visiter les lieux, s'adresser à M^e ROUSSE, et, pour traiter, s'adresser, soit audit M^e ROUSSE, soit à M^e LORJOL DE BARNY.
(316)

UNE MAISON DE COMMERCE demande une **Caissière-Comptable**.

Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT DE PLÂTRERIE

Rue Dacier, n° 47.

L. POISSON

Contre-Maitre de la Maison Sartoris pendant dix-huit ans,

A l'honneur de prévenir la clientèle de cette maison qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. Sartoris et qu'il se chargera de tous les travaux en plâtrerie que l'on voudra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

S'adresser toujours MAISON SARTORIS, rue Dacier, près de l'Hôtel de la Poste et du Télégraphe. (326)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Billange, n° 4.

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. High life. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris (Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION:

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX: EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

En vente chez tous les libraires:

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement:

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide).

Un volume, l'Iliade: 3 fr. — Un volume, l'Odyssée: 2 fr. 50 c. Les deux volumes ensemble: 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.